



Pension alimentaire d un enfant que la mere refuse de me laisser

Par **jeanmarc17**, le **28/02/2011** à **20:22**

Bonjour,

je suis ponctionnée d'une pension alimentaire alors que je ne vois plus mon fils. Je n'ai reçu aucune décision judiciaire. Puis je abandonner mon droit parental et me soustraire à la pension ?

Par **corima**, le **28/02/2011** à **21:53**

[citation]Je n'ai reçu aucune décision judiciaire[/citation]

Vous voulez dire que la pension alimentaire n'a pas été demandé à un JAF mais que vous l'avez instauré d'un commun accord ?

Il faut que vous saisissiez le JAF du domicile de votre enfant et que vous demandiez que la pension alimentaire soit calculée par rapport à vos revenus/charges et demander un droit de visite et d'hébergement pour votre enfant.

Ensuite, si la mère refuse de vous laisser voir votre enfant, vous pourrez aller porter plainte pour non représentation d'enfant.

Par **mimi493**, le **28/02/2011** à **22:00**

S'il n'y a aucun jugement, vous ne devez aucune pension et vous n'avez donc aucun moyen de contraindre la mère à vous laisser voir l'enfant.

[citation]Puis je abandonner mon droit parental et me soustraire à la pension ? [/citation]
non, il n'y a aucun rapport entre l'obligation d'entretien de son enfant et les droits parentaux (sinon celui qui ne paye pas la pension, serait privé du droit de voir ses enfants)